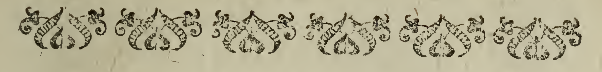
LE PRINCE ABSOLV.

A PARIS.

M. DC. XVII.



AV ROY.

SIRE,

Encore que vostre Majesté peust dire du feu Roy d'immortelle memoire, ce que l'Empereur Tybere disoit d'Auguste, *qu'il n'y auoit que son seul esprit qui fust capable d'vn faix si pesant, qu'est celuy du gouuernement de la Republique* : Si est-ce que la France vous voyant auiourd'huy le Sceptre à la main, ose esperer que vous ne serez pas moins heritier des rares vertus d'vn si bon Pere, que vous estes legitime successeur de ses Couronnes, & que si les Payens adoroient le Soleil dés l'aube du iour, comme vne Deité imaginee de laquelle ils attendoient tout leur bon-heur : Nous pouuons à plus iuste sujet, & sans soupçon d'idolatrie, ietter nos yeux sur vostre Majesté, comme sur vn Astre naissant, duquel nous auons à receuoir l'influence d'vne continuelle prosperité. Car puis que les peuples prennent du Prince: comme d'vn moule public, la forme de toutes leurs actions, changeans & rechangeans leurs mœurs auec les siennes, vous nous serez vn exemple si parfaict, que semblable à vos predecesseurs, vous porterez les tiltres glorieux, DE CONQVERANT, DE SAGE, DE GRAND, DE DEBONNAIRE, ET DE PERE DV PEVPLE. Tiltres vrayement heroïques, & qui immortalisent le nom de ceux qui en ont esté honorez : Mais le vray caractere qui fait discerner vostre Majesté d'entre tous les Roys de la terre, & qui fait que vous les surpassez en grandeur, est le tiltre sacro-sainct de Roy TRES-CHRESTIEN, acquis à vos ayeulx, pour leur

zele incomparable enuers la Religion. C'est pourquoy, SIRE, marchant sur leurs pas, nous verrons en nos iours fleurir si heureusement la Pieté sous la douceur de vostre Empire, que la France sera comme vn Temple sacré où le seruice de Dieu se maintiendra en son ancienne pureté. A cét effect vous sçaurez par vostre prudence, faire tousiours vne telle élection des Prelats de l'Eglise, qu'ils se rendront autant venerables par l'innocence de leur vie, que par l'eminence de leur sçauoir, sans souffrir que les ignares, non plus que les vicieux, s'approchent de l'Autel, & polluent les choses sainctes. Car ne doutez point, SIRE, que les Princes n'ayent à respondre au iugement de Dieu, du mauuais exemple, & des scandales que les Pasteurs donnent à leurs troupeaux. Apres les auoir donc choisis à la marque de leur merite, & probité, vous leur sçaurez rendre la reuerence qui est deuë à leur Onction, ce respect ne se rapportant pas seulement à leurs personnes, mais au Roy des Roys, duquel ils ont l'honneur d'estre Ministres. Ainsi vos predecesseurs, dont l'histoire celebre la pieté, ont grandement deferé à cét Ordre, voire iusqu'à l'honorer quelquesfois de la Regence du Royaume, sans se figurer qu'en cela leur Majesté fust diminuee, ains ils estimoient que les graces du Ciel en découloient sur leur chef, auec la benediction & bien-vueillance vniuerselle des peuples, lesquels croyent aussi ne pouuoir iamais receuoir rien d'iniuste ny d'insupportable d'vn Prince religieux. Pourtant, SIRE, vous n'estimerez point pecher en l'excez du respect que vous defererez à des personnes de ceste qualité, puis qu'il n'y a à redouter en eux aucun establissement temporel, parce qu'ils ne se reuestent que de ce qu'il plaist au Prince de leur attribuer par sa pieté, sans qu'ils l'vsurpent par

aucune ambition. Ioint que tout ce lustre externe s'esteint en leurs personnes, & n'est suiuy d'aucnn de leurs maisons qui le releue apres eux. *Anciennement (dit l'histoire) en toutes chartres & tiltres des Roys, l'addresse estoit aux Prelats, puis aux Ducs, Comtes & autres, & la souscription premiere d'iceux, aux Prelats: Mesme au Sacre & Couronnement du Roy Philippe premier, les Prelats approuuerent ledit Roy les premiers, qui estoit la façon du temps, & sont nommez auant les Laics. En celuy du Roy Louys onziesme, les Pairs d'Eglise, & autres Prelats, precederent les Pairs, Laics, & autres Princes, Ducs, Comtes & Seigneurs, & furent en l'Eglise audit acte, & au disner assis à la dextre du Roy, les Pairs & autres Laics à la senestre, & a esté ainsi obserué à tous les autres Sacres & Couronnemens desdits Roys.* La mesme histoire parlant aussi de la seance des Prelats aux Estats generaux du Royaume, remarque, *qu'en ceux de Tours par ledit Roy Louys onziesme le Cardinal Baluë fut assis au costé droit du Roy, sur vne chaire couuerte de drap d'or sur velours cramoisy, les autres Prelats de mesme costé: Et sur autre chaire semblable, au costé gauche fut assis le Roy René de Cycille, Duc d'Anjou* Prince *du sang, & dudit costé les autres* Princes, *Ducs, Comtes & Seigneurs Laics.* Elle adiouste encores, que l'annee 1377. *l'Archeuesque de Rheims, vn Euesque d'Allemagne Chancelier de l'Empereur Charles quatriesme, & l'Euesque de* Paris, *furent en vn disner assis, au dessus de l'Empereur, du Roy Charles cinquiesme, & du Roy des Romains fils de l'Empereur:* Mesmement, à l'entree du Roy Henry second, *les* Princes *plus proches de la Couronne Laics querelloient pour s'asseoir à la dextre du Roy, voulans que les* Princes *du sang d'Eglise fussent à la senestre, ledit Roy honora l'Eglise de sa dextre.* De sorte, SIRE, que vos predecesseurs, selon le plus ou moins de leur zele enuers l'Eglise, ont donné rang aux Ec-

Le sieur du Tillet.

clesiastiques, ceste reuerence ayant tant seruy à leur reputation, & à l'heureux gouuernement de leur Royaume, que les Prelats demeurans ainsi en rang *ibid.* eminent, estoient comme interposez entre les Roys & les Grands de l'Estat, pour les contenir en leur deuoir, & les y attacher par les liens de la conscience, liens beaucoup plus forts que n'est la terreur de toutes les loix humaines. Ce que i'en represente à vostre Majesté, est plus pour luy faire admirer la grande deuotion de ses Peres, que pour l'induire à redresser ces anciens degrez d'honneur en faueur des Prelats de ce temps, estimant que leur modestie & humilité est telle, que pourueu que Dieu ne soit mesprisé en eux, & que les ennemis de l'Eglise ne s'en orgueillissent de leur rebut, ils n'auront iamais ambition d'estre plus honorez dans le monde qu'ils sont.

Vostre Maiesté ayant donc esté si soigneusement esleuee en son bas aage, qu'elle a succé la pieté auec le laict, elle craindra Dieu toute sa vie, & l'aymera de toute son ame, parce que c'est ce seul grand Dieu qui allonge & accourcit comme il luy plaist la vie des Roys, & qui tenant leur cœur en ses mains, l'encline où il veut. Et si auec le tiltre de *Roy tres-Chrestien*, vostre Majesté s'honore encore de celuy de *Fils aisné de l'Eglise*, elle tesmoignera par toute sorte de submission, l'obeissance qu'elle doit au Chef visible de ceste Espouse, iettant humblement son Sceptre & sa Couronne aux pieds de la Croix du fils de Dieu, que ce souuerain Pasteur represente icy bas en terre. Les Constantins, les Theodoses, vn Clouis, vn Charlemagne, & les autres Roys vos deuanciers vous ont laissé assez d'exemples de leur deuotion enuers le sainct Siege, pour vous animer, SIRE, à ne leur ceder en ce deuoir. Partant si en nostre siecle corrompu il

y a des eſprits chagrins & contentieux, qui ayans la voix de Iacob, & les mains d'Eſaü, ſement des diſcours au deſaduantage de la reuerence deuë au vray ſucceſſeur du Prince des Apoſtres, pour le mettre en ombrage aux Souuerains, & Potentats, vous ſçaurez, SIRE, boucher vos oreilles au ſifflement de telles viperes, ſans apprehender que ce Pere commun de la Chreſtienté, entreprenne iamais choſe qui preiudicie au pouuoir abſolu de voſtre Majeſté. Car outre ce que luy, & tout le Clergé de France prononce anatheme & damnation eternelle, à tous ſcelerats & parricides qui oſent attenter à la ſacree perſonne des Roys, ils ſçauent que vous eſtes Souuerain de toute ſorte de Souueraineté temporelle en voſtre Royaume, n'eſtant feudataire, ny du Pape, ny d'aucun autre Prince; & qu'en l'adminiſtration des choſes temporelles, vous dependez immediatement de Dieu, & ne recognoiſſez aucune puiſſance par deſſus vous, que la ſienne: Mais ſi du Tribunal de l'Egliſe, comme d'vn Arſenal ſpirituel, ce grand Pontife lance quelquesfois des foudres contre les Princes heretiques, & perſecuteurs de la Religion Catholique: voſtre Majeſté n'a pas à les craindre, parce que vous eſtes heritier de la Couronne, & du nom, & de la foy de ce glorieux S. Louys, qui eſtoit l'appuy de l'Egliſe & l'abry & la retraicte des Papes. C'eſt pourquoy, SIRE, vous eſtes inſeparable & indiuiſible de l'vnion & de l'amitié du Siege Apoſtolique, & conuié par toutes raiſons, & ſpirituelles & temporelles de la maintenir. Auſsi le Pape Paul qui ſied auiourd'huy, eſtant Parrain de V. M., & comme ſon ſecond Pere, s'employe par toutes ſortes de ſoins & d'offices, à procurer enuers Dieu & les hommes, le bien & la cõſeruation de V. perſonne & de V. Royaume. Bref,

SIRE, ſouuenez-vous, (ainſi que l'a tres-elegamment eſcrit, vne des grandes Lumieres de l'Egliſe) *que comme quand l'Arche de l'Alliance reſidoit en la maiſon d'Oreb-Edon, il n'y auoit eſpece de felicité qui ne luy arriuaſt: Ainſi pendant que la communion du Siege Apoſtolique a eſté parmy nous, & que nous auons eu l'aſsiſtance du Vicaire de celuy qui eſt la vraye Arche d'alliance, toutes ſortes de proſperitez nous ſont arriuees. Le nom François s'eſt eſpandu d'vn bout du monde à l'autre, & nos lys ont fleury aux plus loingtaines parties de la terre. Et au contraire, lors que nos Roys ont eſté ſeparez de l'vnion du Siege Apoſtolique, le lys a eſté entre les eſpines, & toutes ſortes d'angoiſſes & d'aduerſitez nous ont aſsiegez.* Les Palais appartenans donc aux Roys, & les Temples & les Autels aux Prelats, vous tiendrez lieu d'oüaille en l'Egliſe, & non de Paſteur, prenant l'encenſoir à la main, & vſurpant l'authorité de la Religion, comme vn Roy Ozias qui fut frappé de lepre pour ce ſacrilege. Vous deſirerez ſeulement que vos peuples vous rendent ce qui appartient à Ceſar, ſans vous donner ce qu'ils doiuent à Dieu. Nous deuons beaucoup (dit
In vn genereux Athlete de la Foy) *au Roy eſtably ſur nous*
Matt. *de l'ordonnance de Dieu: Mais nous ne luy deuons rien que*
cap. *nous ne deuions à Dieu; duquel il eſt Lieutenant, & nous*
25. *deuons beaucoup de choſes à Dieu, que nous ne deuons pas au Roy. Noſtre deuoir enuers le Roy eſt borné, & enuers Dieu noſtre deuoir n'eſt iamais acheué. Au Roy nous deuons beaucoup, à Dieu nous deuons tout.*

Or, SIRE, d'autant qu'apres le vray culte de la Religion, & la reuerence deuë à vos Peres ſpirituels, l'honneur & le reſpect qu'vn Prince Chreſtien doit à ſes Parents, eſt encores vne des marques principales d'vne parfaicte pieté, la France a ſujet de s'eſiouyr & de vous benir de la tendre & cordiale amitié que vous

vous auez tousiours témoignée à la Reyne vostre Mere, à laquelle outre la naissance, vous vous ressentez estroictement obligé du soing particulier que ceste grande Princesse a tousiours eu de vostre personne, & de vostre Estat, l'ayant si bien regy durant vostre minorité, qu'elle se peut glorifier qu'il ne s'est jamais passé Regence plus heureusement que la sienne, ce Royaume durant ce temps-là n'ayant esté troublé, ny agité d'aucunes guerres ciuiles. C'est pourquoy on luy peut iustement attribuer la mesme loüange que Phocion se donnoit, *d'auoir si bien conduit sa Republique, que durant son administration les Atheniens n'auoyent eu autres sepultures que celles de leurs Peres*, tant ceste sage Princesse sçeut obliger vos sujets par toutes sortes de liberalitez, pour les contenir en deuoir apres le deplorable decez D*u Grand Henry* vostre Pere, ainsi que les Estats generaux luy témoignerent par les eloges & actions de graces, dont ils loüerent & celebrerent son gouuernement à l'entree & à la closture de leur Assemblee. Depuis, le mal-heur a esté pour elle & pour toute la France, que Tels qui deuoient se cognoistre & n'abuser de la felicité de leur fortune, se sont neantmoins ingrattement & insolemment comportez enuers elle, se rendans indignes des graces, des honneurs, & des biens-faits dont elle les auoit comblez. Surquoy vostre Maiesté la remerciant de ses labeurs passez, a eu pour aggreable qu'elle se repose maintenant en sa solitude, où receuant tout le gracieux & fauorable traictement qu'vn fils bien né doit à vne Mere si vertueuse, elle prie Dieu incessamment pour vostre prosperité, pour la paix & grandeur de vostre Estat. Tres-marrie qu'elle est de ne vous l'auoir rendu plus florissant, ce qu'il y a à desirer estant plustost arriué par l'artifice & par l'illusion d'autruy, que non point par

mauuaiſe intention qu'elle ayt iamais euë enuers ce Royaume, la candeur & ſincerité de ſes actions eſtant cogneuë de Dieu & des hommes vuydes de paſsion.

Finalement, SIRE, vſant du propre langage du Sereniſsime Roy de la grande Bretaigne, au feu Prince de Galles ſon fils, ie diray à voſtre Majeſté, *que puis qu'elle a l'authorité de Magiſtrat legitime, elle ne ſouffrira point que ceux deſquels elle a l'honneur d'eſtre iſſuë, & qui auront eu puiſſance & authorité ſur elle, ſoient calomniez par qui que ce ſoit, meſmement puis que le fait vous touche auſsi en particulier, pour ne laiſſer à ceux qui viendront apres vous, ſujet de vous traitter à la meſme meſure que vous aurez meſuré les autres.* *au preſent royal. 2. part*

Dauantage, SIRE, la perſonne de MONSIEVR, qui eſt comme le bras droict de voſtre Majeſté, eſtant ſi dignement eſleuée pour ſe rendre capable de la ſeruir vn iour, aura en vous vn ſecond Pere pour le proteger, comme vous faires auſsi Meſdames, & les Princes de voſtre ſang, afin qu'accompliſſant ainſi les commandemens de Dieu en leur premiere & ſeconde table, vous cueilliez abondamment le fruict des promeſſes ſpirituelles & temporelles, faictes à ceux qui les obſeruent religieuſement.

Encores, SIRE, qu'il fuſt à deſirer pour la gloire de Dieu, que vos peuples fiſſent profeſsion d'vne meſme Religion, & qu'ils adoraſſent tous ſous la voute d'vn meſme Temple, parce que là où la diuine Majeſté eſt diuerſement ſeruie, celle des Roys qui en eſt l'image viuante, eſt tant moins craincte & reuerée: Si eſt-ce que puis qu'il à pleu à vos predeceſſeurs de leur permettre par leurs Edits, la liberté de conſcience, voſtre Maieſté la leur maintiendra inuiolablement, ſans ſouffrir qu'on en altere la grace & le benefice. Si bien que les traictant eſgallement ſans aucu-

ne diſtinction d'eux aux Catholiques, puis qu'ils ſont tous vos ſubjets, ils participeront aux charges & honneurs du Royaume, les faueurs particulieres de voſtre Majeſté ne leur eſtant meſme déniées, tant qu'ils s'en rendront dignes par leur fidelité, & affection au bien de l'Eſtat: Mais s'il y a entr'eux quelques eſprits turbulens, qui non contens des grands auantages qui leur ſont concedez par les Edits de pacification, notamment par celuy du feu Roy voſtre Pere, ils vouloient innouer & ſe porter à des demandes & pretenſions exceſsiues,ou viſiblement preiudiciables à la Religion Catholique,& à l'authorité Royale, voſtre Majeſté les ſçaura lors renfermer dans leurs iuſtes limites, & leur faire ſentir qu'eſtant apres Dieu l'vnique protecteur de la Cauſe de l'Egliſe, vous la garantirez de leur oppreſsion, comme auſsi voſtre Royaume de toutes les ſemences d'vne miſerable Anarchie, leſquelles n'eſtans eſtouffees à leur naiſſance, montent quelquefois à vn ſi haut degré de rebellion & de deſobeyſſance, qu'elles deſolent les plus puiſſantes Monarchies.

Voſtre trône ayant donc la Pieté pour principal appuy vous regnerez vrayement en Prince abſolu, parce que vos commandemens ayant la Loy de Dieu pour regle ſouueraine, ſeront accomplis auec tant d'obeiſſance, que l'enfant debonnaire ne ploye pas pluſtoſt à la volonté du Pere que vous ſerez craint, ſeruy & honoré d'vn chacun, vous ſouuenant ſur tout, que les Roys doiuent touſiours eſtre plus religieux que leurs ſubjects. Car ils ont beaucoup plus d'allechemens de pecher que non pas eux; n'eſtans punis des hommes, mais de Dieu ſeul. Ioinct qu'ils pechent autant par l'exemple qu'ils donnent, que par le mal qu'ils ſont: Mais d'autant qu'auec la Pieté, la Iuſtice eſt la

ſeconde colomne qui ſouſtient les Monarchies, voſtre Majeſté la fera ſoigneuſement adminiſtrer à ſes peuples, leur donnant des Magiſtrats qui ſoyent gents de ſcience & de conſcience, qui oyent les cris de l'orphelin, & ayent commiſeration des larmes de la vefue. Tels voſtre Majeſté les ſçaura choiſir, quand elle aimera la Iuſtice, & aura ſouuent à la bouche ceſte ſentence qui eſt plus pure que l'or fin. *Encores que ie puiſſe tout, ſi n'y a-il que les choſes juſtes qui me ſoient permiſes.* En quoy vous imiterez ce Grand Monarque, à qui vn Courtiſan vouloit perſuader, que tout eſtoit juſte aux Roys: *Ouy bien* (luy reſpondit-il) *aux Roys des Barbares.* Aimant ainſi l'equité & la droicture, elle abondera en voſtre maiſon, & de ceſte ſource les ruiſſeaux s'en épandront juſques aux extremitez du Royaume. Le Magiſtrat ſera auſsi tant plus authoriſé enuers vos Peuples, quand vous l'honorerez & armerez ſon bras pour le rendre formidable aux meſchans: vos Cours ſouueraines eſtans principalement eſtablies pour proteger les innocens, & pour venger leurs iniures contre tous ceux qui les oppriment. Pourtant, SIRE, ces celebres Compagnies-la auront en voſtre Majeſté vn tel ſouſtien & appuy, que fortifiées toujours plus de voſtre authorité, elles ſeront autant de rempars inexpugnables pour la defenſe de la Religion & de l'Eſtat. Or dautant que la venalité des Offices eſt vne breche par où il entre beaucoup de mal au Royaume, vous en corrigerez l'abus tout autant que vos affaires le pourront permettre. Car qui achette en gros peut eſtre tenté de vendre en detail. C'eſt ce qui porte quelquefois le Financier au larcin, le Iuſticier à la corruption des preſens, & le Guerrier à la violence & à lex-action. Ce ſeroit auſſi choſe bien plus loüable de rendre l'honneur & le pris

à la vertu, auanceant aux charges & offices ceux qui n'ont autre degrè pour y monter que leur ſeul merite.

La Clemence, SIRE, vous ſera pour interprete de la Loy, & retiendra en l'air le glaiue de la Iuſtice. Il a tué dit la Loy. Il l'a fait ſon corps defendant & ſans y penſer dira la Clemence, ou bien il a tué celuy qui auoit mis à mort ſon propre Pere, ou quelqu'vn de ſon ſang : Mais ſous couuerture de Clemence, voſtre Majeſté ne fera iamais vne iniuſtice, elle ne luy ſeruira point de maſque, elle ne luy preſtera iamais ſa robe à ſi mauuaiſe fin. En penſant à la douleur & au ſupplice d'vn particulier, vous peſerez l'intereſt public, & la conſequence de l'impunité. Car il eſt autant abominable deuant Dieu d'abſoudre le meſchant que de punir l'innocent: & le Prince, (diſoit le ſage Emile), *qui ne reprime point le mal*, ſemble le commander luy-meſme. Viuant ainſi voſtre Eſtat ſera grandement heureux, les Romains n'ayans iamais acquis l'Empire du monde, que parce qu'ils ſacrifioient ſouuent en leurs Temples, & eſtoient grands zelateurs de la Iuſtice, ſelon la loüange que leur en donnoit l'Empereur Seuere, le premier leur rendant les Dieux propices, *& le ſecond conſeruant leurs Peuples en amitié & ſubiection.* C'eſt pourquoy le valeureux Roy Clouis qui embraſſa le Chriſtianiſme, s'enquerant de ſainct Remy, duquel il receut le Bapteſme (combien dureroit ceſte Monarchie, tout autant de temps, (reſpondit-il) *que la Religion & la Iuſtice y fleuriront, parce qu'en tout l'Eſtat où le crime eſt pardonné voire recompensé, & où l'on ne delibere point ſi l'honneur de Dieu y eſt conſerué ou non, il n'en faut attendre qu'vne horrible ſubuerſion.*

Et d'autant, SIRE, que les Roys ne regnent par la ſeule force des bras, mais auec la prudence & ſageſſe

de l'entendement, vostre Majesté aura tousiours pres d'elle de bons & fideles Conseillers qui aiment la grandeur du Royaume, qui en espousent genereusement la defense, & qui n'estans touchez d'autre interest, ny meus d'autre passion que du bien public, vos subiets reposent sous leurs veilles, & l'Estat reçoiue vne si profonde paix, que comme ceux qui auoient vescu sous l'Empire d'Auguste se reputoient heureux, qu'aussi vostre regne nous comble d'vne telle felicité, qu'il puisse estre non seulement comparé au plus tranquille siecle d'aucun de vos predecesseurs, mais qu'il le surmonte en toute sorte de prosperité. Et si vne Republique est plus asseuree là où le Prince est mauuais, que là où ses Ministres le sont, combien nous deuons-nous esioüir de ce que le Ciel nous preseruant de ces deux inconueniens, nous a donné auiourd'huy vn Roy très-vertueux, & encores assisté du mesme Conseil dont le *Grand Henry* son Pere s'est tousiours seruy?

Puis qu'il a donc pleu à Dieu, SIRE, de vous conseruer iusques à present, ces graues & venerables Vieilards pour vous aider maintenant comme Pilotes tres experts à conduire le vaisseau de ceste Monarchie, nous ne doutons point que vous n'ayez l'oreille attentiuement ouuerte aux sages Conseils qu'ils vous donneront pour vous faire surgir à bon port. Si bien que ne faisant rien d'important sans leur aduis, vous ne vous repentirez iamais de l'auoir fait. Ce seroit aussi chose tres dommageable au Prince, (disoit le Senateur Pompeianus) de demander conseil à qui ne le sçait pas donner, & encores pire, à qui ne l'ose dire, mais du tout mauuais de ne s'en sçauoir aider apres l'auoir receu. Or vostre Majesté ne se peut mal addresser pour le premier chef, veu la grande suffisance

& capacité de ces dignes Perſonnages vieillis au maniement des affaires de ceſt Eſtat, & pour le ſecond vous eſtes doüé d'vn naturel ſi doux & ſi debonnaire, que vous prendrez touſiours en bonne part l'honneſte & reſpectueuſe liberté de leur conſeil, là où il ira du ſalut de vos Peuples, & de la gloire & reputation de voſtre nom. Auſi les fideles Miniſtres d'vn grand Roy, tel que la nature vous a fait naiſtre, doiuent touſiours plus parler à ſa perſonne qu'à ſa fortune, d'autant qu'il ſeroit trop malheureux, ſi par vne laſche complaiſance ou timidité ſeruile ils ne luy oſoient librement donner aduis de ce qui regarde le bien de ſes affaires, dont l'ignorance luy cauſeroit quelquesfois des pertes irreparables. Et pour le troiſieſme poinct, qui regarde de ſe preualoir d'vn bon conſeil apres l'auoir receu, voſtre meſme debonnaireté fera que vous en tirerez toute ſorte de fruict : Mais tout ainſi, SIRE, qu'on dit que les Egyptiens auoient ceſte couſtume que d'expoſer leurs malades à la veuë du public, afin qu'vn chacun contribuaſt ce qu'il pourroit à leur gueriſon : De meſme, expoſant les affaires du Royaume aux yeux des Princes de voſtre ſang, & des autres Grands que vous en eſtimerez dignes, tant Eccleſiaſtiques que Laiques, vous les admettrez en vos Conſeils, & vous ſeruirez de leurs aduis, afin d'authorizer d'auantage les reſolutions qui ſeront priſes pour le bien de l'Eſtat. Car la reputation que ceſt ordre apportera dans les Prouinces, fera que vos peuples obeiront plus volontiers à ce qui aura eſté arreſté par vne ſi ſolemnelle deliberation. Ioinct qu'il y aura touſiours moins de murmure & de ialouſie entre les plus notables de vos ſubiects s'ils ſe voyent honorez de la creance que voſtre Majeſté aura en eux ; chacun ſe reſſentant comme obligé à l'execution des conſeils

où il aura participé, la mauuaiſe couſtume de pluſieurs de noſtre nation, eſtant de cenſurer volontiers la reſolution des choſes où ils n'ont pas eſté appellez. Ce corps ainſi composé de tant de celebres perſonnages rendra voſtre Majeſté tant plus Auguſte, laquelle embraſſant auſsi les conſeils de la vraye prudence, expoſera ſes actions au iour, & reiettant toute ſorte de cauilation, comme indigne d'vn grand Roy, ne fera rien qu'à deſcouuert, & qu'elle ne vueille que tout le monde ſçache. Non pas, SIRE, qu'il n'y ait de certains myſteres au gouuernement d'vne grande Monarchie, qui deſirent le ſecret & le ſilence, & qui pour n'eſtre eſuentez, ne doiuent pas eſtre propoſez ny reſolus en vn conſeil ouuert, deſquels neantmoins tout homme ſage & diſcret ne doit auoir la curioſité de s'enquerir plus auant que de ce qu'on luy en doit communiquer. C'eſt là où la prudence de voſtre Majeſté ſçaura apporter le temperament qu'elle iugera eſtre plus à propos, donnant ſur tout ceſte impreſsion à ſes peuples, qu'elle agit de ſoy-meſme, & que de pluſieurs conſeils, ſoient publics ou particuliers, elle ſçait touſiours eſlire & ſuiure le meilleur, ſans les eſpouſer par faueur ou par paſsion, celuy des vieux eſtant vrayement preferable à celuy des ieunes & moins experimentez.

Comme vn grand Prince diſoit donc, *qu'il aimeroit autant faire vne oeuure digne de reprehenſion deuant les Dieux, que de ſouſtenir vne mauuaiſe opinion deuant Vlpian ce ſage Iuriſconſulte* : De meſme voſtre Majeſté, cedant au fidele conſeil de ſes bons ſeruiteurs, ne ſe roidira iamais à faire choſe d'importance contre leur aduis & iugement. Ce n'eſtoit pas auſsi ſans ſujet que Ceſar s'eſtonnoit de ce qu'Alexandre diſoit qu'il ne ſçauoit plus que faire, *apres auoir conquis la plus grande partie du*

monde, comme s'il y auit moins à faire à bien regir & gouuerner vn Royaume, qu'à l'acquerir. C'est pourquoy, SIRE, vous seruant de toutes pieces pour vous acquitter tant plus dignement d'vne charge si pesante que celle que vous auez sur les bras, les bons liures vous peuuent encores seruir de fidelles Conseillers: car ils vous instruiront sans crainćte ny caiolerie quelconque, vous representant au naif quelle est la gloire des Princes vertueux, & quel est le blasme de ceux qui s'abandonnent au vice. Prenant plaisir de vous les faire lire, & de vous en entretenir quelquesfois, cela vous inspirera insensiblement vne certaine pointe & generosité qui reschaufera vostre courage à imiter toutes les glorieuses actions de tant de Heros que l'histoire celebre ne plus ne moins que le mesme Cesar disoit, qu'il estoit touché du seul portraict d'Alexandre. A*pprens doctrine dés ta ieunesse* (dit l'Escriture) *& tu trouueras sagesse, qui te durera iusques a ce que tu ayes les cheueux blancs. si tu aimes d'ouir, tu receuras prudence. Si tu enclines ton oreille, tu seras sage.* Aimant ainsi les bons liures, ceux qui font profession des lettres seront en estime aupres de vostre Majesté, laquelle sera en nos iours le vray Restaurateur des Vniuersitez, que les Roys ses Predecesseurs ont fondées pour l'vtilité & pour l'ornement du Royaume, parce que la ruine & la decadence n'en seroit pas moins honteuse à leurs successeurs, que la fondation leur en a esté glorieuse.

Eccl. ch. 6.

Auec la Religion, la Iustice & les lettres, le Prince se rend encores plus redoutable, s'il aime les armes, s'il recueille fauorablement les gents de ce mestier, & qu'ayant dequoy s'opposer à ses ennemis on perde l'enuie de l'attaquer, toute paix desarmée estant volontiers foible. Vostre Majesté est yssuë d'vn Pere

trop valeureux pour auoir besoin d'estre excitée à ceste grandeur de courage, puisque les forts engendrent des forts, les Aigles des Aigles, & non des colombes craintiues. Semblable donc à ce grand Mars, vous porterez la foudre à la main, vous entreprendrz sur vos ennemis, vous vous deffendrez s'ils vous assaillent, & departirez les charges de la guerre à vos subiects, non tant pour le respect de leur naissance, qu'en consideration de leur propte valeur. Et comme le mesme Empereur qui ordonna des triomphes pour honorer les victorieux, fist aussi des loix pour chastier honteusement les pusillanimes: De mesme vostre Majesté recognoissant le merite & le guerdon pour freres, elle reputera aussi l'offense & la peine pour sœurs, c'est à dire, qu'il y aura en son Royaume de la recompense pour les braues, comme aussi du chastiment pour les lasches & perfides. Pour comble de benediction vous ferez que Dieu & les hommes soient tousiours tesmoins de la Iustice de vos armes. *Car pour conseruer* (disoit le grand Scipion) *la paix dans vn Estat, il ne faut rien faire d'iniuste, ny rien souffrir de honteux.* Et parce que la victoire mesme des guerres ciuiles est dommageable aux Princes, vous ne les entreprendrez iamais qu'à toute extremité, & que l'honneur de Dieu & le salut de vos peuples opprimez, ne vous y force plustost que vostre interest particulier.

Les finances & le tresor du Prince estant encores vne des bazes principales sur qui repose l'Estat, le fond en doit estre si bien mesnagé qu'il ne tarisse iamais, veu qu'vn Prince necessiteux est moins craint de ses subiects & beaucoup moins redouté de ses voisins, tant peut sur les vns & sur les autres l'opinion qu'ils conçoiuent de sa puissance. Or comme on donne volontiers le commandement des armes aux plus

vaillans, aufsi n'y aura il que les plus loyaux qui ayent l'adminiftration de vos Finances, de peur qu'en cuidant faire efpargne vous ne fufsiez defrobé. Non que pour amaffer beaucoup d'or & d'argent on doiue humer le fang & deuorer la fubftance des peuples, ains les traictent doucement, on en eft beny de la voix du public, & les graces du Ciel fe multiplient fur le chef du Prince, qui femblable au Berger fe contente de la toifon de fes brebis, fans les efcorcher & en prendre la chair & la peau. C'eft ce qui faifoit dire à vn vray Pere du peuple, *Qu'il gouuerneroit la Republique de telle façon, qu'il apprendroit que c'eft le bien du public & non pas le fien.* Aufsi les fubiects (au iugement de l'Empereur Pertinax) *refufent quelquesfois de payer les tributs iuftes & accouftumez quand on les charge d'impofts excefsifs.* Vous efpargnerez donc, SIRE, non en rauiffant le bien d'autruy, mais en n'efpanchant vos Finances en dons immenfes, ny en luxe, ny en defpenfes fuperflues. Car eftre contrainct d'arracher aux vns pour donner aux autres, ce ne feroit pas liberalité, ains cefte vertu changeant de nom, elle s'appelleroit iniuftice.

Et d'autant SIRE, qu'on eftime les Roys eftre volontiers tels que font ceux qui les approchent, voftre Majefté ne donnera accez ne credit aupres d'elle, qu'à ceux qui font vrayemeut gents d'honneur, aymant mieux le parler libre d'vn homme fage & difcret, que le difcours emmiellé des flatteurs, lefquels ne difent iamais au Prince ce qu'il eft; mais beaucoup plus de ce qu'il n'eft pas. Si bien que complaifans à l'oreille de leur Maiftre, ils ne l'entretiennent que de ce qui luy agrée, ne touchent fes imperfections que pour les chatoüiller, & le defguifant à foy-mefme, luy transforment fes vices en vertus, fa lafcheté en clemence, fon impudicité en galanterie. Bref ils luy prefchent que

ſes parolles ſont des oracles, & l'esleuant iuſques au troiſieſme Ciel, lúy font accroire qu'il eſt, non Officier, mais compagnon de Dieu. Fuyez donc SIRE, fuyez la rencontre de telles gents, comme celle du Baſilic qui tue de ſon ſeul regard, & que ce ſoit au teſmoignage interieur de voſtre conſcience que vous ſçachiez au vray ce que vous eſtes, ou ce que vous n'eſtes pas, imitant ceſte Vierge (que dit Pline) laquelle ſe regardant en vn miroir, voulut tirer ſon portraict de ſa propre main, pour fuyr la flaterie du Peintre.

La cour du Prince ayant à ſeruir d'exemple de pudicité à tout le Royaume, voſtre Maieſté ſe commandera ſoy-meſme, ne plus ne moins qu'elle commande ſes peuples, & eſtimera eſtre choſe digne d'vn Prince vertueux de ne s'aſſeruir aux voluptez des ſens, ains elle les domtera mieux que ſes propres ſubiects, ne preſumant point que tous doiuent viure reglément, & qu'il ſoit loiſible à elle ſeule de s'abandonner aux plaiſirs illicites, leſquels on ne ſçauroit mieux vaincre qu'en les fuyant, comme l'on dit des Scites qui combattent leur ennemis en ſe reculant.

La faueur du Prince eſtant deſiree de tous, vous la departirez auec tant de diſcretion, que faiſant du bien & de l'honneur aux vns, vous oſtiez aux autres toute occaſion de ialouſie & de meſcontentement. Si bien que viuant en Pere commun de vos ſubiects, vous diſtribuerez les charges du Royaume, non tant par la recommandation & au gré d'autruy, que par la propre cognoiſſance que voſtre Maieſté deſirera auoir du merite de chaque particulier. Car ceſte authorité Royale ſera d'autant plus abſoluë que nul ne receura du bien que de la ſeule main de ſon Roy. Authorité SIRE, dont vous deuez ſur tout eſtre ialoux, comme eſtant le lict des Veſtales, & la couche ſans macule

qui ne souffre iamais de compagnon, n'estant pas d'elle comme du partage de Polux, qui se contenta de n'estre que demy-Dieu, pour admettre son frere à la ioüissance de son immortalité. Aussi la France est vn corps qui ne respire & n'a vigueur que par vn seul esprit, ne plus ne moins que tout l'vniuers n'est illuminé que d'un seul Soleil. Et comme Lysander se plaignoit au Roy Agesilaus, qu'il sçauoit fort bien abaisser ses amis: *Ouy bien* (luy respondit-il) *ceux qui veulent estre plus grands que moy*: De mesme vostre Maiesté sçaura humilier ceux qui s'en orgueilliront, & qui voudront estre plus qu'ils ne doiuent, comme au contraire, elle exaltera ceux qui humbles & debonnaires se contiendront en deuoir. Temperant ainsi vos faueurs, vous ne tomberez iamais en l'inconuenient que la sœur de l'Empereur Commodus luy reprochoit, disant, que de simple Esclaue il auoit fait Cleander Seigneur: Mais que de Seigneur il estoit deuenu luy-mesme Esclaue, pour l'excez de la grandeur où il l'auoit esleué, & laquelle en fin luy fut si suspecte, qu'il ne la peut abbatre qu'en luy ostant la vie.

Considerez aussi (comme le Serenissime Roy de la grande Bretagne representoit à son Fils) *que la vertu accompagne le plus souuent la noblesse du sang, & que la dignité des Ancestres nous oblige à respecter ceux qui en sont yssus. Pourtant, honorez les Seigneurs & Gentils-hommes qui reuerent vostre personne, & qui obeissent à vos Loix, parce qu'ils sont comme les Peres de la Patrie. Plus vostre Cour sera remplie de telles gents, plus y aurez-vous d'honneur, les employans mesmes en vos affaires plus importantes. Aussi sont-ils les bras & les mains auec lesquelles vous executez vos Loix & iustes volontez, Soyez donc gracieux à qui vous obeira, & rigoureux à qui fera le contraire, afin que mesmes les plus Grands viennent à croire, que leur plus*

Au pres. royal 2. part.

haut poinct d'honneur est à l'ennuy des petits de respecter vostre personne, & d'obeyr à vos commandemens, faisant sonner a leurs oreilles, que le premier seruice que vous desirez d'eux, est que non seulement ils vous rendent ceste obeissance; mais qu'ils la facent aussi rendre par les moindres, & que sans cela leur seruice ne vous peut estre agreable. Ce mesme grand Roy desireux de conseruer la Noblesse de ses Royaumes, & pour empescher qu'elle ne respande son sang dans des querelles particulieres, ne se deuant immoler que pour le salut de l'Estat, disoit encor à son cher Fils, ce que vostre Maiesté sçaura, Dieu aydant, accomplir heureusement : *Ne cessez ie vous prie, que vous n'ayez osté & destruict ces mal-heureux duels & deffis, afin que l'effect en soit aboly, & le nom mesme oublié.*

ibid.

Auec le support que le Prince tire de la force & bien-vueillance de ses subiects, encores a-il besoin de s'appuyer au dehors. Les alliances que fera donc vostre Maiesté, seront fortes & puissantes, parce que de s'vnir & confederer auec des personnes foibles, ce seroit seulement cercher auec qui se perdre. Et pour conseruer l'amitié des Princes que vous iugerez dignes de vostre alliãce, procedez tousiours ingenuẽmẽt auec eux. Car comme on disoit du bon Traian, *qu'vn Prince peut bien estre hay, encores qu'il ne vueille mal a personne: Mais, que d'estre aimé il ne le peut estre si luy-mesme n'ayme*: Ainsi n'attendez de vos Alliez rien de net, & d'affranchy, sinon qu'autant qu'ils se ressentiront obligez de vous rendre le change de l'amitié que vous leur tesmoignerez en l'accomplissement des traittez & des promesses où vous aurez engagé vostre foy. Foy, dy-ie, qui fait honorer ou mespriser le Prince. Car l'obseruant religieusement, fust-ce mesme à son dommage, il en est en perpetuelle bonne odeur, com-

me au contraire l'infraction luy en est grandement honteuse. Et pouce que vos peuples benissent Dieu de voir auiourd'huy ceste couronne alliee d'vne double alliance auec l'Espagne, il est à esperer que des gages si precieux donnez de part & d'autre, seront autant de liens sacrez pour maintenir leur amitié inuiolable, & pour conseruer ces deux grandes Monarchies en perpetuelle concorde, afin que comme leur desunion à causé si long temps des pertes irreparables à la Religion & à l'Estat, leur bonne intelligence soit maintenant au support & à l'appuy de tous les deux. Non que pour cela vostre Maiesté doiue moins s'entretenir auec ses autres Alliez, ains les ayant pour amis & procurant tousiours par voyes iustes, que le fort n'opprime le foible, la France se glorifiera du mesme me bon heur que Themistocles donnoit à la terre qu'il vouloit vendre, disant (pour la bien louër) qu'elle auoit bon voisin.

Finalement, SIRE, encores que vous soyez par dessus toutes les Loix humaines, & que ce ne soit à vos subiects de controller vos actions, si n'estes-vous pas dispensé des Loix diuines qui vous obligent à bien & droictement regner. C'est pourquoy si vous embrassez les vertus que i'ay osé vous representer en ce discours, & que vous preniez la sincerité de mon affection en bonne part, vos peuples se transformeront selon l'innocence de vostre vie, tout ainsi qu'on voit qu'il y a de certaines plantes qui se tournent au mouuement du Soleil : Et encores que vous ayez tant plus de peine à bien regir, que vous estes successeur d'vn bon Prince : si est-ce que viuant ainsi, nous esperons que vous ne cederez au Grand Henry vostre Pere: Vous serez beny de Dieu, sa main puissante sera le soustien de vostre Sceptre, ses Anges celestes seront à

l'entour de vous, comme vne forte legion destinée à la garde de vostre Maiesté: Mais parce qu'il est impossible de bien regner sans la vraye Sapience, vous la demanderez à Dieu, & luy direz auec le plus sage Roy
Sap. ca. 9. qui a iamais esté au monde. *Enuoye la des Cieux & du siege de ta gloire, afin qu'estant auec moy, elle s'employe a trauailler, & que ie scache ce qui est agreable deuant toy. Car elle scait & entend toutes choses, & me conduira sagement en mes faicts, & me gardera par sa puissance, de sorte que mes œuures seront bien receuës, & gouuerneray iustement ton Peuple, & me rendray digne du Throne de mes Peres.*

FIN.